

Le journal de la Coise



Publication du SIMA Coise : Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents

Exemplaire gratuit

N° 10 - Décembre 2007

Editorial

Comme chaque année à cette période, une nouvelle édition du Journal de la Coise vous est distribuée et c'est avec beaucoup de plaisir qu'il me revient l'honneur de vous la présenter.

L'année 2007 qui se termine aura été de nouveau riche en activités pour notre structure interdépartementale, avec beaucoup de satisfactions.

2008 s'annonce elle aussi très importante puisque nous devons signer au cours de l'année un deuxième contrat de rivière qui nous permettra d'engager un programme d'actions sur une durée de cinq ans.

Après le premier contrat 1996 - 2001, la période 2008 - 2013 va nous donner l'occasion de continuer d'œuvrer pour ce milieu naturel auquel nous attachons une grande importance.

Au nom de mes collègues élus des trente deux communes situées sur le bassin versant, je veux remercier par ces quelques lignes, toutes celles et tous ceux qui ont pris une part prépondérante à la préparation minutieuse de cette nouvelle procédure contractuelle, ainsi que tous les partenaires qui apportent leur concours financier.

La lecture de ces quelques pages vous permettra de prendre connaissance précisément des opérations prévues. Vous pourrez également vous rendre compte de tout ce qui fait le quotidien de l'équipe de notre syndicat interdépartemental.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette information, et j'espère que vous y trouverez tout ce que vous êtes en droit d'attendre.

Jean Yves CHARBONNIER

Président du syndicat Interdépartemental mixte
pour l'aménagement de la Coise et de ses affluents

Assainissement collectif

Trois opérations pour améliorer directement la qualité des cours d'eau

Veauce Cité Saint Laurent



Bassin d'orage à proximité de l'ancienne station des Barrieux

La station d'épuration des Barrieux, située sur le Petit Volvon (ou Sonde) a depuis longtemps un impact très négatif sur la qualité des eaux du Volvon puis de la Coise.

Dès la fin de l'année 2007, les effluents seront transférés sur l'usine de traitement de la Plagne en bords de Loire. Cette station a fait l'objet de travaux pour épurer 12 000 Equivalents Habitant (EH) par un procédé de boues activées.

Le site des Barrieux sera occupé par un bassin d'orage pouvant stocker le premier flux des eaux usées en cas de fortes pluies, avant de les réinjecter dans le réseau.

Le Journal de la Coise n° 10

Edition spéciale de la Piailée - Décembre 2007

Édité par le Comité de Coordination des Monts du Lyonnais
Château de Pluvy - 69590 Pomeys
Tél. : 04.78.19.08.50.

Directeur de la publication :
Ginette DECULTIEUX
Rédacteur en chef : Henri BARCET
Conception : Alexandra DE PAU

Comité de Rédaction :
Commission Communication du SIMA Coise
autour de Yves PIOT, Chargé de Missions

Tirage : 22 000 exemplaires
Distribution gratuite

Impression :
Imprimerie des Monts du Lyonnais
69850 Saint Martin en Haut

Ce journal est imprimé dans le respect de l'environnement, sur papier recyclé non blanchi au chlore.

Saint Symphorien sur Coise

La station d'épuration de la Bourdinière a fait l'objet de travaux visant à créer un bassin pour stocker le premier flux d'eaux usées en période d'orage. Ceci évite que les effluents rejoignent la Coise sans épuration.

Cette usine traite les eaux de Saint Symphorien sur Coise, Pomeys, Saint Martin en Haut (depuis la pose du collecteur en 2003), et bientôt,



Émilie DUFAUX du SIMA Coise assurant une partie des animations avec les scolaires lors de l'inauguration (Photo SDEI)

Sainte Catherine

L'ancienne station d'épuration, située en aval du Moulin Vert sur la Coise, rendait à la rivière des eaux non épurées ce qui provoquait une forte altération de la qualité des eaux. Elle est remplacée depuis peu par un filtre planté de roseaux qui recueille les effluents domestiques du bourg et une partie de la zone artisanale pour une capacité de 600 EH.

Le rejet de cette station se fait sur la rivière Platte.



Station d'épuration à filtre planté de roseaux de Sainte Catherine



Inauguration officielle, le Sous-Préfet du Rhône qui coupe le ruban aux côtés de Roger PEILLON (Photo SDEI)

une partie des bourgs de Larajasse et de Coise. La SDEI en assure l'exploitation.

Le 21 septembre dernier, lors d'une journée ensoleillée, l'inauguration officielle a permis, aux écoles de Saint Martin en Haut et la Chapelle sur Coise, de participer à des animations organisées par le service communication de la SDEI. La journée s'est terminée par une visite du public et l'inauguration officielle des travaux.

Sur tout le bassin versant, d'autres travaux d'assainissement ont été effectués ou sont en cours de réalisation.

Les filtres plantés de roseaux constituent un nouveau procédé de traitement des effluents domestiques.

Plusieurs communes ont choisi cette technique :

Maringes, Aveizieux (hameau de la Bénéventière), Larajasse (à l'Aubépin), Chevrières (hameau de Savigneux), Châtelus et Coise.

Des collecteurs de transfert des eaux usées sont ou seront créés pour raccorder au réseau intercommunal existant : une partie du village de Coise, le bourg et le hameau de la Côte à Larajasse.

Assainissement non collectif

Rappel

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé en Janvier 2006 par le SIMA COISE-FURAN.

Il doit répondre à une obligation faite à toutes les communes de mettre en place un service public, ayant comme compétence obligatoire de réaliser le contrôle des installations d'ANC neuves et existantes.

Sur le bassin versant de la COISE, dans le but de garder la maîtrise technique et financière, cette mission de contrôle est réalisée en régie.

Bilan des actions

Deux techniciens ont été recrutés pour réaliser le contrôle, sur quatre ans, des quatre mille foyers non raccordés.

A ce jour, 1300 contrôles-diagnostic ont été effectués sur les communes de : Cuzieu, Montrond les Bains, Saint André le Puy, Bellegarde en Forez, Grammond, Aveize, Grézieu le Marché, La Chapelle sur Coise, Saint André la Côte et en partie Saint Martin en Haut.

Depuis janvier 2006, le contrôle de quarante installations neuves a été réalisé.

Les techniciens apportent également des conseils, réalisent des contrôles auprès des usagers souhaitant réhabiliter leur installation.

A compter de janvier 2008, un troisième technicien renforcera l'équipe du SPANC.

Il permettra d'améliorer les services proposés aux usagers tels que :

- l'organisation des campagnes de vidanges,
- le suivi des réhabilitations ...

Modification du mode de perception de la redevance

Le SPANC, service public à caractère industriel et commercial doit avoir à ce titre, un budget indépendant s'équilibrant en recettes et dépenses. Les recettes proviennent des redevances payées par les occupants des habitations non raccordées au réseau collectif.

Lors du comité syndical du 10 janvier 2006, après avoir délibéré sur le montant de la redevance pour le contrôle de l'existant, les élus ont décidé :

« Afin de rendre la dépense liée à ce nouveau service plus supportable, le paiement d'un montant de 104€ sera étalé sur quatre ans, sur la base d'une redevance annuelle de 26€.

Sur le territoire du SPANC, tous les contrôles seront terminés avant fin 2009 ».

Cependant, soixante dix personnes environ ont attaqué le syndicat en justice pour contester le mode de perception de la redevance.

Ceci, sur le fait que la redevance ne doit être demandée qu'après service rendu. Le Tribunal d'Instance de MONTBRISON leur ayant donné raison, une nouvelle délibération a été prise par le comité syndical, en séance du 11/09/2007.

A compter de ce jour, la redevance ne sera demandée qu'après exécution du contrôle de bon fonctionnement.

Le montant reste inchangé.

Les personnes qui souhaitent le remboursement des redevances 2006 et 2007 doivent en faire la demande écrite auprès du SPANC.

Pour les installations neuves, les modalités restent les mêmes : perception d'une redevance de 150€.



Construction d'un filtre à sable vertical drainé (fond de fouille)



Construction d'un filtre à sable vertical drainé (répartition)

Réhabilitation des « points noirs »

Dans le cadre du projet d'un deuxième contrat de rivière pour la COISE et ses affluents, le SIMA COISE a sollicité ses partenaires financiers afin d'obtenir des subventions pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, qui par leur mauvais fonctionnement :

- entraînent une pollution des milieux aquatiques,
- posent des problèmes de salubrité publique.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez téléphoner au 04.77.94.49.61.

Vers le deuxième Contrat de Rivière

Le Contrat de rivière est un accord technique et financier entre le SIMA Coise, qui représente toutes les communes du bassin versant de la Coise, et les partenaires que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les Conseils Généraux de la Loire et du Rhône, la Région Rhône-Alpes.

Le 1^{er} Contrat de Rivière (1996 – 2001) a permis de solutionner un certain nombre de problèmes liés à la qualité de l'eau des rivières.

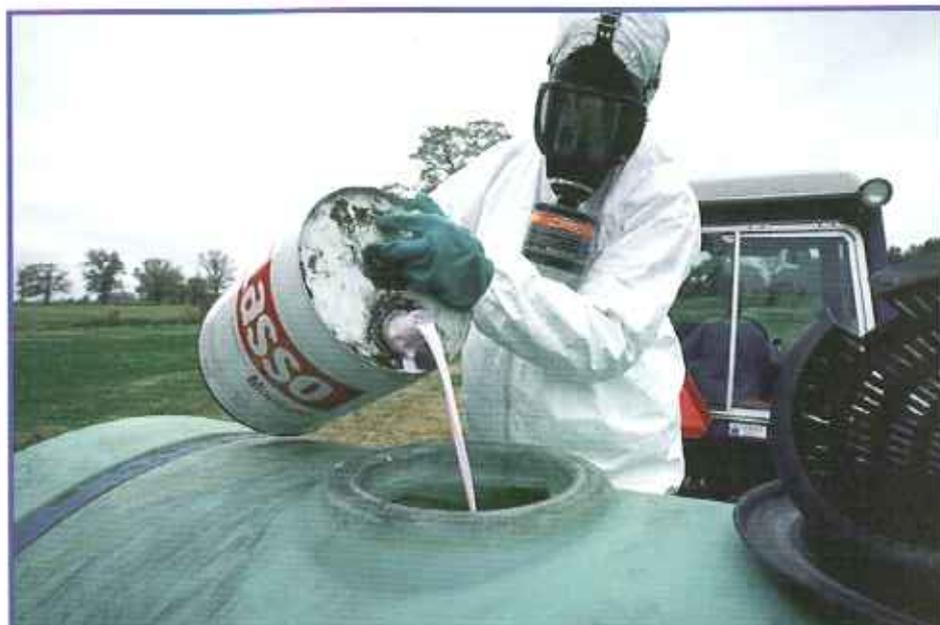
Les études préalables au 2^{ème} Contrat de rivière ont fixé d'autres actions prioritaires à mettre en œuvre en faveur des milieux aquatiques.

Etudes préalables au deuxième Contrat de Rivière

◆ Diagnostic sur le risque de transfert des « produits phytosanitaires »

Tous les cours d'eau du bassin de la Coise sont contaminés par la présence de molécules issues des produits phytosanitaires, et principalement des herbicides.

Ils sont utilisés par les particuliers, les collectivités, les exploitants agricoles et les gestionnaires des voies de communication. L'origine de leur présence est liée à une utilisation en quantité trop importante ou mal adaptée.



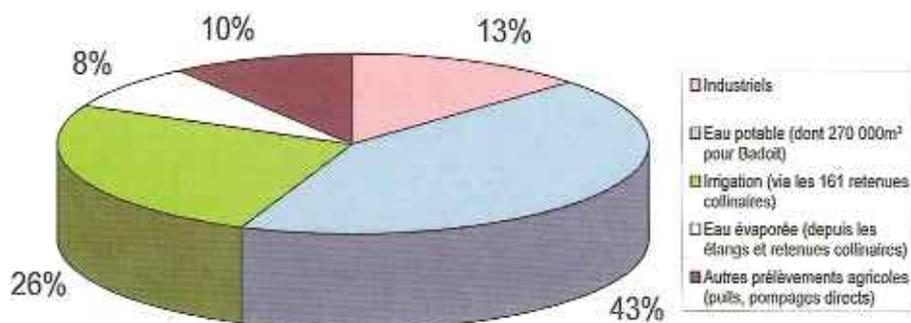
L'utilisation des produits phytosanitaires soulève aussi le problème de dangerosité pour la santé humaine

◆ Etude des débits d'étiage et des prélèvements

Les débits d'étiage sont les faibles quantités d'eau que l'on observe dans les rivières au cours de l'été en année normale. Ce phénomène naturel semble cependant s'aggraver ces dernières décennies et il s'accroît avec l'activité humaine.

Prélèvements d'eau superficielle et souterraine sur le bassin de la Coise

3,5 millions de m³



◆ Etude globale de la qualité de l'eau

Trois grands types de pollution ont été ciblés :

• L'azote et la matière organique

Les rivières sont dégradées par le rejet des eaux usées dans les cours d'eau (Volvon, Anzieux). L'origine est souvent le mauvais fonctionnement des unités de traitement.

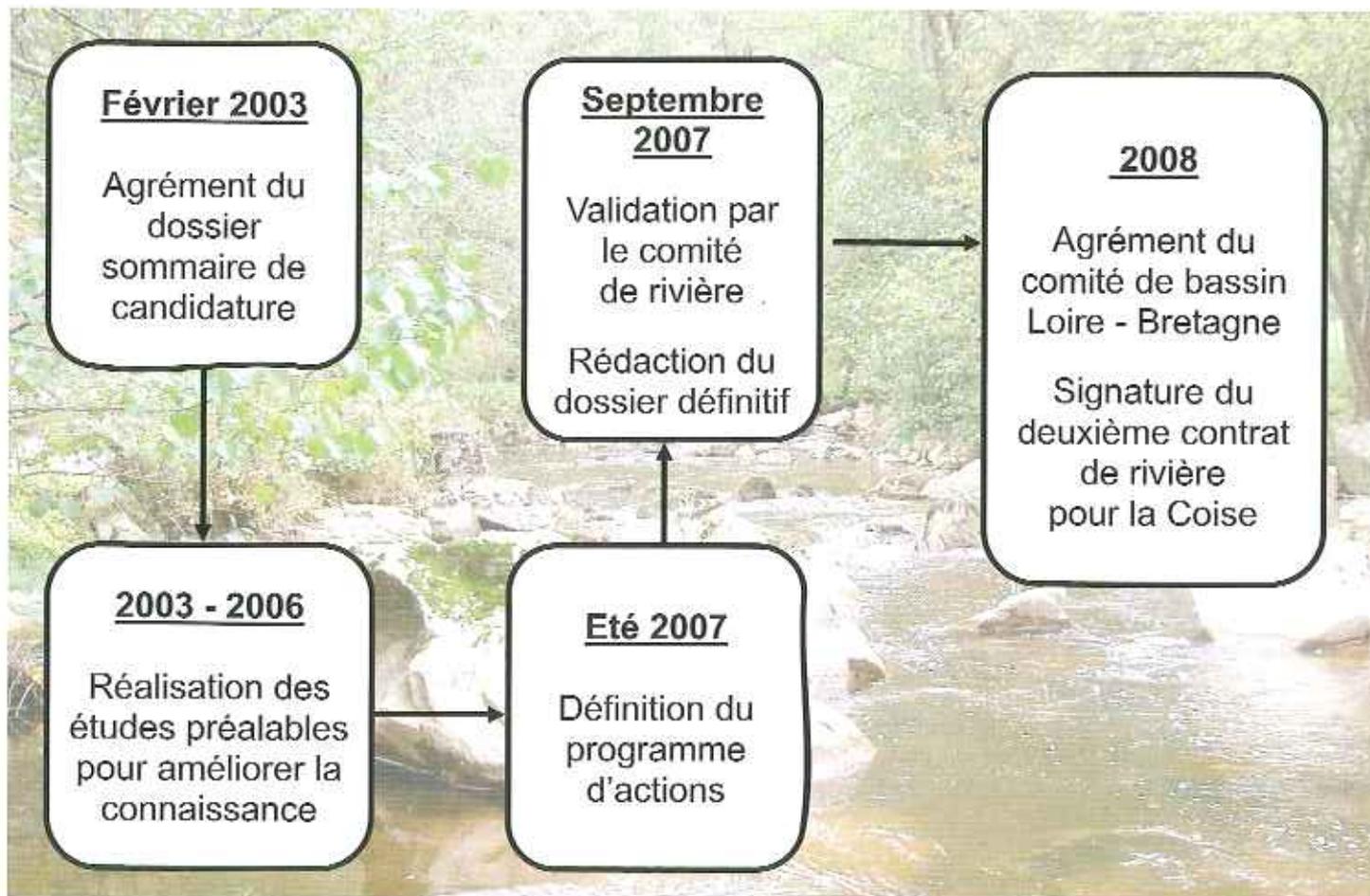
• Les nitrates

Ils proviennent de l'activité agricole et de la pollution domestique. Leur présence (tous les cours d'eau du bassin de la Coise sont concernés) est souvent liée à l'excès d'engrais non assimilable par les plantes.

• Les métaux lourds

Ceux-ci proviennent de l'activité industrielle. (L'Anzieux depuis Chazelles sur Lyon et la Coise aval via le Volvon).

L'échéance de l'agrément approche



Les grandes opérations du second Contrat de Rivière

Volet A	Restauration de la qualité de l'eau	Lutte contre la pollution d'origine domestique, agricole, industrielle et contre la pollution des eaux par les pesticides	Plus de 20 millions d'euros engagés par les collectivités
Volet B1	Restauration des fonctionnalités des cours d'eau	Restauration, entretien, renaturation du lit et des berges des cours d'eau, gestion des seuils et bilan des actions	565 000€
Volet B2	Gestion quantitative des eaux en période d'étiage	Amélioration de la connaissance des débits et sensibilisation des usagers	40 500€
Volet B3	Gestion des inondations	Connaissance des risques sur l'Anzieux	20 000€
Volet B4	Mise en valeur des milieux aquatiques	Valorisation des potentiels paysager et récréatif	401 000€
Volet C1	Gestion, animation et suivi du Contrat de Rivière	Coordination et animation du Contrat Rivière Actions de communication et de sensibilisation des acteurs et usagers	653 000€
Volet C2	Bilan du second Contrat de Rivière (2013)	Evaluation de l'impact des différentes opérations	110 000€

Les produits phytosanitaires

◆ Qu'est qu'un produit phytosanitaire ?

C'est un produit utilisé pour soigner les organismes végétaux. Il peut agir en tuant ou en repoussant les agents considérés comme nuisibles (bactéries, animaux, « mauvaises herbes » ...).

◆ De nombreuses familles de produits phytosanitaires existent

Des plus courantes...	... jusqu'aux plus originales
Un Herbicide élimine les herbes indésirables. Un Insecticide élimine les insectes. Un Fongicide élimine les champignons.	Un Corvicide élimine les corbeaux. Un Molluscicide élimine les limaces et les escargots.

◆ Composition d'un produit phytosanitaire

Une multitude de produits phytosanitaires sont disponibles dans le commerce. Ils sont composés d'une ou plusieurs matières actives et il en existe actuellement à ce jour près de 800 différentes (ex. : la matière active du

Roundup est le glyphosate).

Sur les emballages, les étiquettes donnent des renseignements sur la toxicité du produit et le mode d'emploi qui doit être strictement respecté.

◆ ... Sur le bassin

La majorité des produits phytosanitaires utilisés sur notre bassin versant sont des herbicides. C'est d'ailleurs cette famille de molécules que nous retrouvons le plus souvent dans nos rivières.

Les différents utilisateurs les emploient pour désherber les voies de communication, les espaces publics, pour éliminer les mauvaises herbes des jardins ou les espèces indésirables dans les cultures.



La France championne d'Europe ... de l'utilisation des produits phytosanitaires

Avec une utilisation de 1,63 kg de produits phytosanitaires par an et par habitant, la France est le plus gros consommateur d'Europe de produits phytosanitaires.

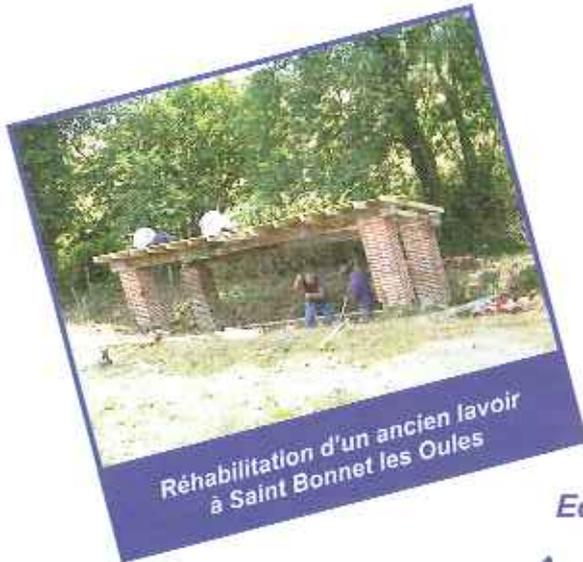
(Source : « Alternatives économiques », chiffres de 2001)

◆ Les impacts des produits phytosanitaires

Sur l'environnement et notre santé.
<p>Une très petite quantité de produit parvenant à la rivière ou à la nappe peut provoquer une pollution étendue. L'équivalent d'un bouchon de stylo de produit phytosanitaire (1g) est susceptible d'affecter la faune et la flore aquatique ainsi que rendre l'eau impropre à la consommation humaine sur 10 kilomètres de rivière.</p>	<p>Les produits phytosanitaires sont spécifiquement conçus pour tuer des êtres vivants...</p> <p>L'exposition aux pesticides pourrait être la cause de l'augmentation de risques de cancers, de troubles de la fécondité ainsi que de troubles neurologiques chez l'homme. (Plan National Santé Environnement, 2004)</p> <p>L'exposition à la campagne est 2 fois plus importante qu'en ville. L'entrée de produits phytosanitaires dans le corps humain par inhalation est beaucoup plus grave que celle consécutive à leur ingestion orale (Monsieur BELPOMME, cancérologue)</p>

Le SIMA Coise se tient à votre disposition pour plus d'informations sur les produits phytosanitaires.

Les 10 ans de l'équipe environnement



Rehabilitation d'un ancien lavoir à Saint Bonnet les Oules



Mise en œuvre d'une technique végétale sur la Coise à Cuzieu en mars 2007 (pose du géotextile)

Equipe environnement

A ce jour, l'équipe environnement du SIMA COISE est composée de trois personnes sous statut de la fonction publique territoriale. Hervé Baronnier assure le poste de chef d'équipe depuis 1997. Trois à quatre autres personnes sont en contrat d'insertion. Le but de ces contrats, qui aujourd'hui ne peuvent pas excéder une durée d'un an, est de proposer une période de réadaptation à une activité professionnelle pour des personnes en recherche d'emploi depuis une longue période.

Depuis 1997, ce sont une vingtaine de personnes de tous les âges qui ont pu travailler au sein du syndicat.



Passerelle en bois sur l'Anzieux à Bellegarde en Forez



Site avant plantations en octobre 2007



Construction de la passerelle du Grand Moulin entre Chevrières et Chazelles sur Lyon



Ponton de l'étang de Laffay à Larajasse en construction

Brigade rivière

Non moins importante, la brigade rivière présente une différence notable par le fait qu'elle dépend directement du Conseil Général du Rhône. Les travaux réalisés, bien que moins nombreux sont tout aussi remarquables. Un chef d'équipe, Pierre Bissardon présent depuis 1996, encadre six à huit agents en contrat d'insertion.



Après travaux



Reconstruction du lavoir de Saint Pierre à Larajasse

L'eau, c'est précieux

L'eau est une ressource normalement renouvelable à l'infini. Seulement, comme on la consomme de plus en plus, elle devient rare et précieuse. Pour ne pas la gaspiller, il existe quelques gestes simples à effectuer au quotidien.

MOI, JE LEUR AI DIT AUX PARENTS! SI JE REFUSE DE ME LAVER, C'EST POUR PRÉSERVER LA PLANÈTE!



Ne pas laisser couler l'eau

Arrêtons le robinet quand nous nous brossons les dents, quand nous nous savonnons et quand nous nous rasons.

Prendre une douche plutôt qu'un bain

Un bain consomme jusqu'à 5 fois plus d'eau qu'une douche de 5 minutes. Mais attention une douche prolongée peut être tout aussi consommatrice.

Equipons notre cuvette de W.C. d'une chasse d'eau économique qui nous permettra facilement de diviser par deux la quantité d'eau nécessaire.

Entretenir ses tuyauteries

Contrôlons l'état général de notre installation et réparons les fuites d'eau. Un robinet qui goutte consomme jusqu'à 120 litres par jour, une chasse d'eau 600 litres. Les fuites représentent 20 % de l'eau gaspillée et la plupart du temps, il suffit de changer un simple joint. Un bon moyen de traquer les fuites d'eau, c'est de relever le compteur le soir avant de se coucher et de faire la même chose le matin, sans avoir ouvert ni robinet, ni appareil ménager : si les chiffres sont identiques, tout va bien. Sinon, il y a une fuite. Opération à renouveler une fois par mois.

Bien utiliser les appareils ménagers

Faisons fonctionner notre lave-vaisselle et notre lave-linge uniquement lorsqu'ils sont pleins. Remplaçons les vieilles machines par des récentes qui consomment deux fois moins d'eau.

Réduire l'arrosage

Arrosons notre jardin ou lavons notre voiture moins souvent pendant l'été pour préserver les nappes phréatiques.

Arrosons le soir pour éviter l'évaporation de l'eau sous l'effet de la chaleur car jusqu'à 60% de l'eau s'évapore avant même d'avoir été absorbée par les plantes et utilisons un arrosoir plutôt qu'un tuyau.

On peut aussi laisser pousser le gazon un peu plus haut, il deviendra plus résistant à la sécheresse et cela économisera l'eau d'arrosage. Et un binage vaut deux arrosages !

Récupérons l'eau de pluie des gouttières. Elle servira à l'arrosage des plantes, du jardin ou pour divers lavages.

Moins polluer

Boire l'eau du robinet permet d'économiser environ 10 kg de déchets par an et par personne et de faire une économie de ressources et de pétrole puisqu'on n'a plus besoin d'emballage et de transport.

Réduisons les doses de lessive, de produit vaisselle et utilisons de préférence des produits biodégradables.

Le rejet à l'égout de certaines substances est interdit : hydrocarbures, solvants, détergents, huiles de vidange, substances toxiques ou inflammables, médicaments, reste de désherbants ou engrais, insecticides domestiques...

Ces produits perturbent le fonctionnement des installations. Ils doivent faire l'objet d'une récupération spécifique. Traiter l'eau est plus coûteux que préserver la ressource en eau.

Alexandra DE PAU

LORSQUE TU AS APPELÉ LE PLOMBIER POUR CHANGER LE JOINT TU LUI AS BIEN EXPLIQUÉ LA SITUATION ?

